

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 18/12/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC (quitte le Conseil après la DE-0061-2024)
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS

REPRÉSENTÉS

- M. DELUGA François, Conseiller municipal de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme BRISSON*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à Mme GANTCH*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à M. RECORIS*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANO Alain

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 5 décembre 2024 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0067-2024

Objet : Recours au Service d'accompagnement à la gestion des archives pour des administrations publiques hors fonction publique territoriale

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par la délibération n° DE-0044-2014 du 7 juillet 2014, un service facultatif d'accompagnement à la gestion des archives a été créé par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements publics locaux du département. Par délibération n° DE-0012-2019 du 13 février 2019 l'offre de service a été complétée d'une mission d'accompagnement sur l'archivage électronique.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives est sollicité par d'autres administrations ou structures hors fonction publique territoriale en raison de son expertise et de la qualité du service rendu.

Bien que la vocation du Centre de Gestion reste de s'adresser aux collectivités territoriales et établissements publics, il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre la possibilité de réaliser des missions pour d'autres structures.

Cette décision permettra notamment de satisfaire une récente demande de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux - Euratlantique pour lequel le service a déjà pu réaliser un diagnostic.

Ces sollicitations extérieures permettront de développer l'activité du service d'accompagnement à la gestion des archives et participeront également à la promotion du Centre de Gestion et de ses actions.

Les conditions d'exercice de la mission proposées sont celles définies en 2014 et 2019 et les conditions financières celles appliquées aux collectivités territoriales et établissements publics locaux volontairement adhérents sur la base de la grille tarifaire annexée à la convention-cadre d'adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- d'accepter le principe de l'intervention du service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion pour le compte d'administrations ou de structures publiques autres que des collectivités territoriales ou établissements publics locaux qui en feraient la demande,
- d'appliquer aux organismes précités les conditions d'exercice de la mission d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion selon les modalités de fonctionnement définies depuis le 7 juillet 2024 par la délibération n° DE-0044-2014 et par délibération n° DE-0010-2019 en date du 13 février 2019,
- d'appliquer la tarification prévue dans la grille tarifaire en vigueur annexée à la convention-cadre de recours au service d'accompagnement à la gestion des archives,
- de pouvoir étendre aux organismes précités les modifications décidées par le Conseil d'administration qui interviendraient dans les conditions d'exercice des missions ou la tarification du service d'accompagnement à la gestion des archives.

AUTORISE

- le Président à formaliser et conclure avec les organismes concernés une convention pour l'application de la présente délibération.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 19 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,

Alain MANO

Conseiller communautaire de la COBAN
MIOS



Le Président,



Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 24 DEC. 2024

PUBLIÉE LE :